

Formulaire d'arrêt temporaire 2010-2011

CLUB DE GYMNASTIQUE DE LÉVIS

Selon la loi sur la protection du consommateur;

- Si l'athlète se blesse avant que le club de gymnastique de Lévis (l'Envol) n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais, ni pénalité à payer. Le consommateur sera facturé à la date de reprise des cours, selon les tarifs stipulés à l'inscription. La demande écrite ainsi que le billet médical du médecin sont **OBLIGATOIRES**.
- Seuls les frais d'affiliation seront exigés au 1^{er} septembre 2010.
- Si l'athlète se blesse après que le club de gymnastique de Lévis (l'Envol) ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut être remboursé si :
 - a) L'arrêt est d'une durée minimum d'une semaine **ET**
 - b) Il y a une présentation d'un billet médical appuyant la raison de l'arrêt. **OBLIGATOIRE** pour obtenir le remboursement.
 - Le remboursement sera selon la durée de l'absence et aux tarifs stipulés à l'inscription.
 - Un montant de 10\$ sera diminué du montant remboursé.
- La demande de remboursement pour blessure doit être faite **par écrit** (formulaire), posté au club l'Envol de Lévis ou remis au club (boîte de réception des paiements).
- La demande de remboursement doit être soumise au plus tard 1 semaine après la reprise des cours de l'athlète. Aucun remboursement ne pourra être offert après ce délai.
- Dans les dix(10) jours suivant la demande de remboursement, le club de gymnastique l'Envol de Lévis doit restituer au consommateur l'argent qui lui doit.

Formulaire d'arrêt temporaire

Au : Club de gymnastique de Lévis
36 rue Plante, Lévis, QC., G6V 6Z5

Nom de l'athlète : _____ Date de l'arrêt : _____

Nature de la blessure : _____

Durée de l'arrêt (Nombre de semaines): _____ Date de reprise des cours : _____

Signature de l'entraîneure confirmant le retour de l'athlète à la date indiquée : _____

Signature du parent ou athlète de plus de 18ans

Date

*** S'il y a une compétition prévue au calendrier pendant l'arrêt temporaire à l'entraînement, il faut immédiatement aviser l'entraîneur. Aucun remboursement ne sera possible si le billet n'est pas remis au moins 17 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

LE BILLET MÉDICAL EST OBLIGATOIRE DOIT ÊTRE JOINT À LA DEMANDE ÉCRITE AINSI QU'À CE FORMULAIRE (boîte de réception des paiements).